Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260309-2026_012-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-012

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 15
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BALARD Olivier, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, DUROCHER Alexandre, JOLIVET François, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE-BLET Chantal, PRÉVERT Rose-Line, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline, VETIER Fabrice ;
Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mme BARIOU Nathalie ;

Objet : Participation de fonctionnement à l'école de Pipriac 2025 ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pipriac pour 7 enfants de Lieuron scolarisés durant l'année scolaire 2024-2025 :

Classe	Coût par élève	Nombre d'élèves de Lieuron	Participation réclamée
Maternelle	1 432,11 €	1	1 432,11 €
Primaire	356,79 €*	6	1 962,35 €
Total			**3 394,46 €**

*Le coût de participation est divisé par deux pour l'un des élèves en école primaire en raison d'une garde alternée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge une participation de 3 394,46 € ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT